



Décision du Conseil d'administration de CAFI

Affectation des ressources du Fonds fiduciaire CAFI par thème et inclusion de thèmes supplémentaires

Adoptée par courrier électronique le 24.09.2025
EB.2025.41

Considerant :

- Les décisions du Conseil d'administration adoptant les premiers termes de référence le 26 avril 2016 et ses révisions ultérieures [EB.2018.14](#), [EB.2018.15](#), [EB.2018.18](#), [EB.2019.13](#), [EB.2021.01](#), [EB.2021.30](#), [EB.2023.03](#), [EB.2025.29](#), and [EB.2025.38](#).

Le Conseil d'administration :

1. Décide d'ajouter trois thèmes supplémentaires au Fonds fiduciaire : « Paiement pour services environnementaux », « Secteur privé » et « Paiements basés sur les résultats », et approuve les modifications apportées aux termes de référence du Fonds CAFI en conséquence.